

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 9

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ressortir la grande valeur économique et éducatrice des coopératives, reconnaît en elles une arme puissante dans la lutte libératrice du travail et demande la collaboration active des ouvriers faisant partie d'organisations politiques et syndicales à l'œuvre coopérative. Les camarades devraient propager l'esprit socialiste dans les coopératives et travailler à ce que les bénéfices réalisés soient employés à la production coopérative, ainsi qu'à l'éducation, l'instruction et l'assistance des membres. De même les camarades y doivent travailler à ce que les conditions de salaire et de travail des employés soient réglées d'accord avec les syndicats et à ce que ces exploitations coopératives soient organisées d'une façon modèle et les intérêts des syndicats sauvegardés lors de l'achat des marchandises. La résolution laisse aux coopératives de chaque pays de décider sur la mesure dans laquelle elles veulent subventionner directement et de leurs propres moyens le parti et les syndicats, et exprime le vœu d'une union aussi parfaite que faire se peut entre les organisations syndicales, politiques et coopératives, ainsi que d'une organisation systématiquement centralisée des coopératives dans chaque pays.

Dans la séance plénière seulement une partie des délégués anglais protestèrent contre cette résolution, non pas parce qu'elle allait trop loin, mais parce que les coopératives anglaises se trouvaient encore sur un niveau bien plus inférieur à celui des syndicats et parce qu'ils n'attendaient pas trop d'effet de cette résolution d'entente « diplomatique ». Ils ne voulaient rien savoir de ces éternels compromis, par suite desquels nous ne pouvons plus marcher directement vers le but. Un orateur hollandais crut aussi devoir soutenir le système belge comme étant le meilleur et était d'avis qu'une petite coopérative socialiste est bien plus préférable qu'une forte coopérative qui n'attendait le socialisme qu'à la St-Jamais. Le camarade von Elm (Allemagne) lui répliqua que seules de grandes coopératives pouvaient faire quelque chose pour le socialisme. Il faudrait seulement veiller à ce qu'elles se développent dans l'esprit socialiste. Dans aucun cas le parti devrait dépendre financièrement des coopératives. La résolution a été votée contre une faible minorité.

Vienne a été désigné comme siège du prochain congrès (1913). Le congrès international s'est terminé par d'éloquents discours de Molkenbuhr (Allemagne), Hillquitt (Amérique) et Jaurès (France). Le congrès a fait dans ces six jours tout ce qu'un parlement universel polyglotte pouvait faire. Ce n'est qu'avec le plus profond respect qu'on put se séparer des camarades qui avaient fait un travail pénible dans les commis-

sions et fait les plus grands efforts au plenum du congrès et contribué de la sorte avec dévouement à l'entente internationale et à mettre en harmonie ces résolutions. Ce n'est vraiment pas la faute de ces camarades si ces décisions ne satisfont pas tout le monde; ils avaient fait de leur mieux. Les difficultés presque insurmontables d'une entente internationale sur de si grands problèmes, accumulées par les particularités, les tendances de développement et les intérêts variés des nations, en ont été la cause. C'est pour cela que les congrès internationaux devront toujours avoir recours aux compromis et leur valeur consiste dans l'influence morale que peuvent exercer ces décisions sur les nations représentées. Nous ne voulons nullement porter préjudice à cette valeur; au contraire, nous souhaitons sincèrement que les décisions prises à Copenhague soient approuvées et aussi réalisées par toutes les nations représentées. Il faut, pour arriver à cette fin, que les organisations de tous les pays fassent les plus grands efforts. Pour autant que les intérêts syndicaux entrent en considération, les organisations professionnelles internationales et aussi les conférences internationales des centrales nationales déploieront leur activité dans cette direction. Elles établiront des conventions engageantes dont l'exécution sera garantie par les organisations. Ce sera aussi le chemin à suivre par les partis socialistes pour transformer les décisions des congrès internationaux — qui ne sont aujourd'hui que de simples vœux — en résultats effectifs et pratiques.



Mouvement syndical international

Angleterre.

Le congrès des Trade-Unions britanniques.

Il a été tenu à Sheffield.

Le congrès a voté par 1,055,000 voix contre 455,000, et par 1,175,000 contre 256,000, deux résolutions tendant à fondre les Trade-Unions avec les autres organisations ouvrières en vue d'obtenir une plus grande force de résistance contre les patrons.

Les deux motions votées sont les suivantes :

1. Qu'il soit ordonné au comité parlementaire des Trade-Unions d'envoyer une circulaire aux unions affiliées au congrès, en vue de recueillir leurs opinions et suggestions sur la formation possible d'une fédération nationale ou confédération de toutes les industries. Le comité recueillera également l'avis des unions sur la possibilité de déterminer tous les accords industriels à un certain jour de chaque année.

2. Le congrès est d'avis que le système actuel qui sectionne les Trade-Unions ne peut combattre avec succès les empiètements du capitalisme moderne, et tout en reconnaissant l'utilité dans le passé et dans le présent des Trade-Unions sectionnées, il estime que de beaucoup plus grands résultats sont possibles et que la rédemption des classes ouvrières serait hâtée si toutes les unions

existantes étaient amalgamées par industries avec un comité central exécutif élu par les unions combinées et avec pouvoir d'agir d'accord dans tout cas de grève ou de lock-out dans n'importe quelle industrie, de façon à faire des réclamations des uns les réclamations de tous.

Le comité parlementaire est chargé d'étudier la question et de présenter un projet dans ce sens au prochain congrès.

Le citoyen O'Grady a déposé une motion demandant qu'on soumette au vote si l'enseignement laïque doit être maintenu dans le programme des Trade-Unions ou en doit être rayé. L'orateur voulait se montrer tolérant envers les catholiques.

Par 725,000 voix contre 666,000, la proposition O'Grady a été rejetée.

Une motion défendue par J. Cuthberson, des métallurgistes, engageant les Trade-Unions à mener une campagne en faveur de l'adoption par les municipalités et par le parlement d'un système d'éducation démocratique, libre et laïque, allant de l'école primaire jusqu'à l'Université, a été adoptée par 827,000 voix contre 81,000.

A l'unanimité, on a voté une proposition en faveur de la journée générale de huit heures. *Socialisme.*

France.

Centralisme des syndicalistes français.

On sait que le congrès confédéral de Marseille avait décidé la fusion des trois fédérations des mécaniciens, des mouleurs et des métallurgistes en une seule Fédération des métaux et que seuls, mouleurs et métallurgistes ont exécuté cette décision.

Le cas du refus des mécaniciens va être examiné au congrès de Toulouse.

A ce sujet, voici la déclaration que le congrès des mécaniciens, tenu le 15 août, a décidé de faire à la C. G. T.

« La fédération déclare :

« Que, malgré les divergences qui existent entre les organisations syndicales, elle ne considère pas comme adversaires et encore moins comme ennemies, les organisations qui n'ont ni les mêmes conceptions, ni les mêmes moyens d'action qu'elle, mais qu'elle réclame pour elle comme pour toutes les autres adhérant à la C. G. T. l'application de l'article 2 des statuts fondamentaux et ne reconnaît à aucun organisme, fût-ce le congrès confédéral, le droit de leur imposer une mesure d'exception.

« Qu'elle fera tous les efforts, compatibles avec son droit absolu à l'autonomie, pour vivre non seulement en bonne intelligence avec les fédérations voisines, mais aussi pour poursuivre une action commune en certains cas particuliers, espérant que ces rapprochements pourront préparer le terrain pour l'avenir.

« Qu'elle ne pourra pas renoncer aux institutions d'assistance qu'elle a déjà créées, mais qu'au contraire, elle s'efforcera de les développer davantage, et réclame toute liberté pour les propager comme étant, ainsi que le démontrent les expériences acquises dans d'autres pays, les seuls moyens d'amener et de lier les membres au syndicat. »

En résumé, les mécaniciens maintiennent leur refus.

Cinq syndicats se sont séparés d'elle pour adhérer à la Fédération des métaux. Par suite, ses recettes semestrielles sont tombées de 14,000 à 8,000 francs.

Note de la rédaction. Nous sommes persuadés que les camarades mécaniciens feraient mieux d'adhérer à la Fédération des métaux, malgré leur différence d'opinion sur les méthodes d'action. Mais il est assez intéressant de constater comment on s'y prend en France, au paradis des fédéralistes, syndicalistes et autres confusionnistes, pour forcer une vieille fédération corporative à admettre la centralisation par industrie !

France. La C. G. T.

Il résulte de la situation financière qui sera soumise au congrès de Toulouse qu'au point de vue des adhérents, la C. G. T. a progressé dans ces deux dernières années de la façon suivante :

Section des fédérations. — En 1908: 284,321 adhérents
En 1910: 357,814 adhérents. Soit un gain total de 73,493 adhérents.

Section de bourses. — En 1908: 1,550 syndicats adhérents. En 1910: 1,511 syndicats adhérents. Perte totale: 39 syndicats.

Au point de vue financier, la situation est la suivante :
Section des fédérations. — Recettes: fr. 23,744.15; dépenses: fr. 26,012.85. L'encaisse passe de fr. 3,804.25 en 1908 à fr. 1,535.55 en 1910.

Section des bourses. — Recettes: fr. 11,359.55; dépenses: fr. 13,650.50. L'encaisse passe de fr. 2,754.30 en 1908 à fr. 463.35 en 1910.

Enfin la caisse centrale accuse les chiffres suivants :
Recettes: fr. 67,981.15; dépenses: fr. 64,901.80. L'encaisse passe de fr. 7,149.70 en 1908 à fr. 10,229.05 en 1910.

Contrat collectif.

Le Syndicat du Bâtiment de Nantes vient de signer un contrat avec les entrepreneurs.

Ce contrat est valable pour une durée de quatre années et est applicable à partir du 1^{er} octobre 1910. Aucune grève, arrêt de travaux ou autres mesures semblables ne pourront avoir lieu pendant la durée du contrat.

Un salaire moindre pourra être payé aux ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans un état d'infériorité notoire, à ceux qui sont affaiblis par l'âge, ainsi qu'aux jeunes ouvriers n'ayant pas la capacité entière du travail.



Le Recensement professionnel en Allemagne.

L'*Economiste français* du 30 juillet dernier fournit des renseignements intéressants sur les résultats actuellement connus, du recensement industriel et professionnel auquel il a été procédé en Allemagne le 12 juin 1907.

Ce recensement est le troisième du même genre opéré dans ce pays. Les deux précédents avaient eu lieu en 1882 et en 1895.

La population de l'Allemagne, recensée au 12 juin 1907, a été estimée à 62 millions 36,000 habitants: il a été établi des renseignements sur 61,721,000 de personnes; environ 315,000 ont échappé au dénombrement.

Le schéma de classification des professions recensées comprend 6 divisions générales et 26 groupes de 218 espèces. Le classement des professions n'embrasse pas les domestiques qui figurent séparément dans la rubrique des patrons.

Le recensement distingue: 1^o Les personnes qui exercent elles-mêmes la profession principale (y compris les domestiques ne vivant pas chez les maîtres); 2^o les personnes indépendantes qui vivent de leurs propres ressources et qui n'exercent pas une profession principale; 3^o les domestiques vivant au domicile des maîtres; 4^o les membres de la famille sans profession.

Les personnes actives (1^{re} et 2^e catégories) sont au nombre de 30,200,000, soit 49% de la population, contre 44,2% en 1895 et 42% en 1882.

En déduisant la deuxième catégorie de la première, c'est-à-dire les personnes indépendantes sans profession, il reste :

30,200,000 — 3.400,000 = 26,800,000
 contre, en 1895 20,700,000
 et en 1882 17,600,000

L'augmentation de 1882 à 1907 est
 donc de 9,200,000

L'industrie a absorbé les trois cinquièmes de cet accroissement; un quart est allé au commerce et aux transports.

Voici comment se décompose la première catégorie:

Industrie	11,250,000
Agriculture	9,880,000
Commerce et transports	3,500,000
Professions libérales	1,738,350
Total	26,368,350

L'industrie comprend: petite industrie, grande industrie, construction, mines, salines, hauts-fourneaux, etc.

L'agriculture, le jardinage, l'élevage, foresterie, pêche.

Le commerce et les transports, les hôtels et les débits.

Dans chacune de ces trois grandes divisions, le nombre des personnes engagées a augmenté, sauf dans l'agriculture, qui a subi une diminution:

19,200,000 en 1882; 18,500,000 en 1895; 17,700,000 en 1907.

En réalité, la diminution a été beaucoup plus forte, car on a recensé plus exactement en 1907 qu'en 1882 les ouvriers agricoles, notamment les femmes.

D'autre part, les personnes engagées dans le jardinage, l'élevage, les forêts, la pêche, étant comptées avec la population agricole et leur nombre ayant augmenté, la diminution de cette population agricole est d'autant plus considérable.

Au contraire, l'industrie englobe 26,4 millions de personnes ou 42,75% de la population, contre 39,12% en 1895 et 35,51% en 1882.

Et le commerce et transports 3,5 millions contre 1,6 million en 1882 et 2,3 millions en 1895.

Ville de plus de cent mille habitants:

15 en 1882 avec 3,4 millions.
 28 » 1895 » 7 »
 42 » 1907 » 11,8 »

9,15 millions d'habitants vivent, dans les grandes villes de l'industrie, du commerce et du transport.

Population du sexe féminin:

En 1882, 51,02% de la population totale
 » 1895, 50,92% » » »
 » 1907, 50,65% » » »

1,8 million de femmes vivent de leur fortune propre ou de pension.

Les domestiques femmes ont diminué dans une forte proportion, surtout dans les campagnes:

401,052 en 1882 contre 159,338 en 1907.

Les femmes ont pris une place plus grande dans les services publics, le commerce, l'agriculture, l'industrie.

A peine 4% de la population féminine vivent comme domestiques chez leurs maîtres.

4,6 millions de femmes travaillent dans l'agriculture, 2,1 millions dans l'industrie et 931,373 dans le commerce et les transports.

Six groupes (confections, commerce, textiles, débits et hôtels, alimentation, teintures et nettoyages) occupent 2,545,113 femmes.

On trouve peu de femmes dans l'industrie des machines, les transports, les mines et le bâtiment.

Les classes:

Le recensement allemand de 1907 a fait trois grandes catégories:

- 1° Les patrons, chefs d'industrie, directeurs;
- 2° Les employés subordonnés;
- 3° Les ouvriers et autres travailleurs.

De 1882 à 1907, le nombre des ouvriers a augmenté de 66,6%; de 1895 à 1907 de 39,2%.

Le nombre des patrons, chefs d'industrie, directeurs, co-propriétaires, a diminué.

De 1882 à 1907, il y a accroissement de 320% du nombre des employés: de 1895 à 1907 de 107%.

«La diminution du nombre des *indépendants*, écrit *l'Economiste français*, porte témoignage des progrès de la concentration.»

Le tableau ci-dessous indique la répartition des personnes actives en 1907 (mille personnes).

	Patrons	Employés	Ouvriers
Agriculture	2,501	99	7,283
Industrie	1,977	686	8,593
Commerce	1,012	506	1,960
Totaux	5,940	1,291	17,836

En rattachant les personnes dépendantes de ces trois catégories, constituant la famille, on trouve:

Patrons	5,490,000	+ 16,903,000
Employés	1,291,000	+ 3,068,000
Ouvriers	17,836,000	+ 32,375,000

Exploitations principales (ateliers, manufactures, etc.):

	Totaux	Petites	Moyennes	Grandes
1882	2,760	2,883	113	10
1895	2,725	2,935	191	19
1907	3,448	3,146	270	32

Division de la propriété agricole en 1907 (mille hectares):

Grandes exploitations	9,917
Exploitations paysannes considérables	12,623
Exploitations moyennes	13,709
Petites exploitations paysannes	4,306
Total	43,105

Avant de tirer de ces renseignements les inductions qu'ils comportent, il nous reste à souhaiter que l'Administration française apporte autant de méthode que l'Allemagne dans le prochain recensement de la France. P. M.-A.

Union suisse des fédérations syndicales

Quittance

des secours envoyés au secrétariat de l'Union, destinés aux **brasseurs sans travail**.

Fédération des ouvriers sur métaux	Fr. 850.90
Union ouvrière de Bâle	» 826.30
Fédération des ouvriers sur bois	» 800.—
Fédération des charpentiers	» 200.—
Fédération des tailleurs	» 170.—
Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat	» 160.—
Lithographes	» 138.—
Union ouvrière de St-Gall	» 112.35
Union ouvrière de Bienne	» 69.30
Fédération de tailleurs de pierres	» 60.—
Société ouvrière d'Erlikon	» 44.50
Typographia Berne	» 30.—
Personnel du tramway Altstätten-Berneck	» 25.—
Société ouvrière allemande de Genève	» 20.—
Union ouvrière de Wädenswil	» 10.—
Particulier	» 10.—

Total Fr. 3526.25

Nous exprimons ici les meilleurs remerciements pour tous les dons spécifiés ci-dessus et nous recommandons nos camarades brasseurs à tous ceux qui seraient disposés à les appuyer financièrement.

Salutations fraternelles.

Le Secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales
 (Kapellenstrasse, 6, Berne).

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.